

DEMANDE DE PERMIS INTERNATIONAL

Dépôt avant le 11 septembre 2017

ATTENTION : la demande doit être faite avant votre départ. Une fois à l'étranger, vous ne pourrez plus le demander à l'ambassade ou au consulat français.

La procédure peut s'effectuer **par courrier** ou **aux guichets de la préfecture ou de la sous-préfecture de Brest**.

Vous devez présenter les pièces suivantes (composition du dossier) :

- le formulaire de demande **cerfa n°14881*01** renseigné et signé
- une photocopie recto-verso de votre permis de conduire français en cours de validité
- 2 photos récentes aux normes
- une photocopie recto-verso d'une pièce d'identité :
 - *si vous êtes français ou européen* : carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans ou passeport en cours de validité,
 - *si vous êtes non-européen* : titre de séjour ou visa de long séjour valant titre de séjour en cours de validité.

Le dossier doit être adressé à :

SOUS-PREFECTURE DE BREST
Bureau des droits à conduire
CS 91823
29 218 BREST cedex 1

Pour obtenir le permis de conduire international :

- par correspondance : joindre une enveloppe affranchie et libellée à vos nom et adresse pour le retour
- retrait au guichet : préfecture à Quimper ou sous-préfecture de Brest (voir jours et horaires d'ouverture sur le site internet : www.finistere.gouv.fr).

Dépôt à partir du 11 septembre 2017

ATTENTION : l'instruction de la demande est transférée au Centre d'Expertise et de Ressources Titres (CERT) de **Nantes**. **Tout dossier déposé ou reçu dans le Finistère sera retourné à l'utilisateur sans être instruit.**

Composition du dossier :

- le formulaire de demande **cerfa n°14881*01** renseigné et signé
- si la demande est présentée depuis l'étranger, formulaire de demande de permis de conduire international téléchargé sur le site du consulat de France du ressort,
- justificatif de l'identité,
- justificatif de la régularité du séjour, le cas échéant,
- justificatif de la résidence normale en France (toute personne n'ayant pas la nationalité française doit justifier de sa résidence normale en France à la date de la demande),
- justificatif de domicile,
- copie recto-verso du permis de conduire national,
- 2 photographies d'identité récentes, aux normes et en couleur,
- si la demande est formulée par correspondance depuis la France : une enveloppe libellée à vos nom et adresse affranchie au tarif LRAR,
- si la demande est formulée depuis l'étranger : une enveloppe libellée à vos nom et adresse affranchie au tarif permettant un envoi sécurisé et suivi à l'étranger par le consulat de France du ressort.

Le dossier doit être adressé à :

PREFECTURE de la LOIRE-ATLANTIQUE
CERT EPE-PCI
6 quai Ceineray
BP 33515
44 035 NANTES Cedex

